

UNIM / Cabinet de groupe

## Assurez la pérennité de votre association professionnelle

Décès, perte de profession,  
frais généraux

[allianz.fr/pro](http://allianz.fr/pro)  
[unim.asso.fr](http://unim.asso.fr)



Union Nationale pour  
les Intérêts de la Médecine

Avec vous de A à Z

**Allianz** 

# Pourquoi un contrat UNIM cabinet de groupe ?

Aujourd'hui, près d'un professionnel de la santé sur deux exerce son activité en commun. Un contrat cabinet de groupe est destiné à assurer la pérennité de la société en garantissant les aspects financiers et professionnels en cas de décès ou de perte de profession.

## La garantie décès

Cette garantie permet le versement, suite au décès d'un des membres du groupe, d'un capital aux autres membres en fonction des parts détenues (assurance croisée).

Les membres peuvent racheter les parts du décédé à ses ayants droit (conjoint, enfants...) et poursuivre ainsi l'activité du cabinet, seul ou avec un nouvel associé de leur choix.

Le capital décès, pour chaque associé, est égal à la valeur de ses parts dans le cabinet, **de 15 000 à 750 000 €**.

## La garantie perte de profession

Cette garantie permet le versement d'un capital, suite à une invalidité professionnelle absolue et définitive (avec prise en compte de la spécialité), aux autres membres en fonction des parts détenues.

Ces membres peuvent ainsi racheter les parts à leur associé placé en état d'invalidité professionnelle absolue et définitive (IPAD).

## La garantie des frais généraux permanents (option)

Il s'agit du versement d'une indemnité journalière pendant 1 ou 3 ans, à compter du 31<sup>e</sup> ou 91<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail continu.

Le montant de cette garantie, si elle est souscrite par le cabinet, est choisi librement par chaque associé. Elle lui permet de faire face aux frais généraux à sa charge lorsqu'il est en arrêt de travail temporaire, suite à une maladie ou un accident.

### Qui peut adhérer ?

- Les sociétés civiles de moyens.
- Les sociétés civiles professionnelles.
- Les sociétés d'exploitation libérales.
- Les sociétés de faits.
- Les sociétés à responsabilité limitée (SARL).



## Comment fonctionne un contrat cabinet de groupe ?

Lors de l'adhésion, chaque associé nommera comme « bénéficiaire(s) de premier rang » chacun de ses collègues, au prorata des parts que chacun détient dans la société d'exercice en commun. C'est une assurance croisée.

La souscription se fait aux noms des personnes physiques.

Les statuts de la société doivent prévoir expressément que les associés bénéficiaires utilisent les capitaux reçus pour racheter les parts sociales aux ayants droit (en cas de décès) ou à l'adhérent sinistré (en cas de perte de profession). En contrepartie, les ayants droit s'engagent à céder les parts sociales aux autres membres de la société.

Exemple : trois médecins exercent au sein d'une société civile professionnelle (SCP). Le contrat de cabinet de groupe a été ainsi rédigé :  
En cas de décès ou de perte de profession :

- Du docteur 1, les bénéficiaires sont les docteurs 2 et 3.
- Du docteur 2, les bénéficiaires sont les docteurs 1 et 3.
- Du docteur 3, les bénéficiaires sont les docteurs 1 et 2.



Le docteur 1 décède. Grâce à leur contrat cabinet de groupe UNIM, les médecins 2 et 3 reçoivent au total un capital équivalent à la valeur des parts du docteur 1. Ils peuvent ainsi indemniser les héritiers et assurer la pérennité de leur cabinet sans toucher à leurs ressources personnelles ou devoir recourir à l'emprunt.

### **Avantages fiscaux**

Les capitaux versés aux bénéficiaires désignés en cas de décès sont nets de taxes et d'impôts. Les cotisations versées pour la garantie frais généraux permanents sont déductibles fiscalement au titre des frais généraux du cabinet.

**Tarifs préférentiels les trois premières années de souscription.**

# L'UNIM, la force de l'indépendance, l'union des compétences

L'Union Nationale pour les Intérêts de la Médecine (UNIM) est une association indépendante loi de 1908, créée il y a près de 40 ans, avec un double objectif : défendre les intérêts des professionnels de la santé et vous proposer les meilleures conditions d'assurance.

## L'équipe UNIM à votre service

Le conseil d'administration de l'UNIM est composé exclusivement de professionnels de la santé bénévoles.

Au siège social, une équipe de médecins conseils et de gestionnaires spécialisés vous est entièrement dédiée pour un suivi intégral et personnalisé de votre dossier.



Pour la qualité de son service,  
l'UNIM a été certifiée ISO 9001 : 2008.

## Votre interlocuteur Allianz vous conseille

L'UNIM a choisi comme partenaire d'assurance Allianz, le leader de l'assurance en Europe et l'acteur de référence de la protection sociale.

Allianz propose également les garanties indispensables adaptées aux professionnels de santé : assurance de vos biens professionnels et de votre responsabilité civile professionnelle, ainsi que des solutions de retraite « Madelin ».

### Contact UNIM

Tel. : 03 87 56 55 54

Fax : 03 87 56 55 85

[info-unim@unim.asso.fr](mailto:info-unim@unim.asso.fr)

Pour de plus amples renseignements,  
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

---



#### Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.  
Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.  
340 234 962 RCS Paris.

À compter du 01.01.2016, nouveau siège social :  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.  
340 234 962 RCS Nanterre.

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



Union Nationale pour les Intérêts de la Médecine  
Association Loi de 1908.  
Siège social : 1, rue Lançon - 57046 Metz Cedex 1.

[www.unim.asso.fr](http://www.unim.asso.fr)

Document à caractère publicitaire